



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DU JURY

CONCOURS

DE CONSEILLER SOCIO EDUCATIF

SESSION 2017

SOMMAIRE

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 – PLANNING	3
3 – LES MEMBRES DU JURY	4
4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES	5
5 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 – RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	10
7 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES	11
8 – RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION	13
9 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	14
10 – LES REMARQUES DU JURY	14
11 – FICHE STATISTIQUES	15

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2015	Session 2017
Nombre de postes	16	10
Candidats admis à concourir	49	78
Candidats présents épreuve écrite	34	45
% présents « écrit » / admis à concourir	69%	57%
Moyenne épreuve écrite	10.74	8,8
Seuil d'admissibilité	10/20	10/20
Candidats admissibles	21	21
% admissibles / candidats présents « écrit »	47%	45%
Candidats présents épreuve orale	21	21
% présents « oral » / admissibles»	100%	100%
Moyenne épreuve orale	12,86	12.14
Seuil d'admission	11	12.25
Nombre de candidats admis	15	10
% admis / admis à concourir	31%	13 %

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

2 - PLANNING

Début des retraits de dossiers	7 mars 2017
Fin des retraits de dossiers	12 avril 2017
Date limite de dépôt des dossiers	20 avril 2017
Épreuve écrite d'admissibilité	14 septembre 2017

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 22 juin 2017	10 heures	Réunion de choix du sujet et établissement de la liste des candidats admis à concourir
Mercredi 8 novembre 2017	10 heures	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Jeudi 30 novembre et vendredi 1 ^{er} décembre 2017	Journées	Épreuves orales d'admission
Vendredi 8 décembre 2017	10 heures	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Mardi 19 septembre 2017	10 heures	Réunion d'informations relatives à la correction et remise des copies
Jeudi 19 octobre 2017	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

3 – LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Qualité
DIAZ François	Elu Conseiller municipal ST PAUL DE VARCES
MUNOZ Josette	Elue Commune de La Tronche
ROLLIN Myrrhiam	Personnalité qualifiée Responsable de service d'un établissement pour personnes âgées SEYSSINET-PARISSET
VITTOZ Hervé	Personnalité qualifiée Directeur Centre social de Teisseire CCAS de Grenoble
RENOUD Jean Philippe	Fonctionnaires Représentant personnel CAP A
ODILLE Laure	Fonctionnaires Représentant CNFPT

4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées.
(Durée : 4 heures ; coefficient 3)

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.
(Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Epreuve orale facultative

Traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue (durée : 15 minutes après une préparation de même durée ; coefficient 1).

Anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel des conditions d'admission à concourir :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés.
ET
- du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

Toutefois, selon l'article 24 du décret n°2013-489 du 10 juin 2013 :

Les titulaires du diplôme supérieur en travail social ayant obtenu leur diplôme avant 13 juin 2013, ont accès de plein droit aux concours sur titres ouverts pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

78 candidats sont admis à concourir :

72 admis à concourir

6 admis sous réserve de production des pièces manquantes.

19 dossiers ont été rejetés pour les raisons suivantes :

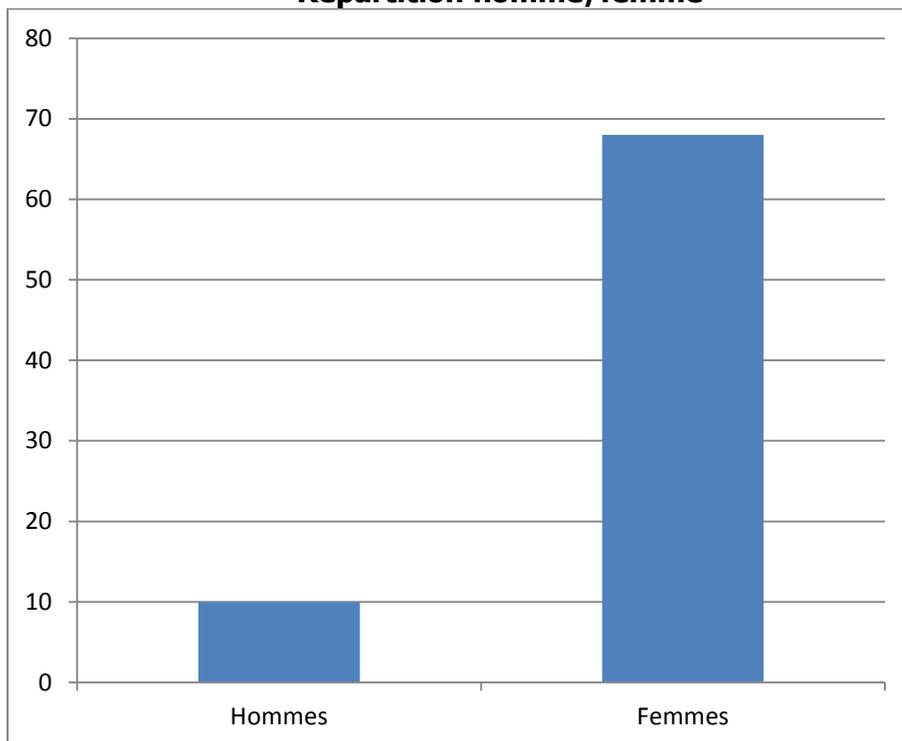
Ne pas avoir envoyé le dossier papier, ne possèdent pas les conditions requises (CAFERUIS)

Origine des candidats

Département de résidence du candidat	Nb de candidats	Pourcentage
Ain - 01	7	8,9%
Allier - 03	2	2,5%
Ardèche - 07	1	1,2%
Cantal - 15	1	1,2%
Drôme - 26	2	2,5%
Isère - 38	18	23%
Loire - 42	10	12,8%
Haute Loire - 43	2	2,5%
Puy de Dôme - 63	2	2,5%
Rhône - 69	17	21,8%
Savoie - 73	0	0 %
Haute Savoie - 74	8	10,2%
Autres départements	8	10,2 %

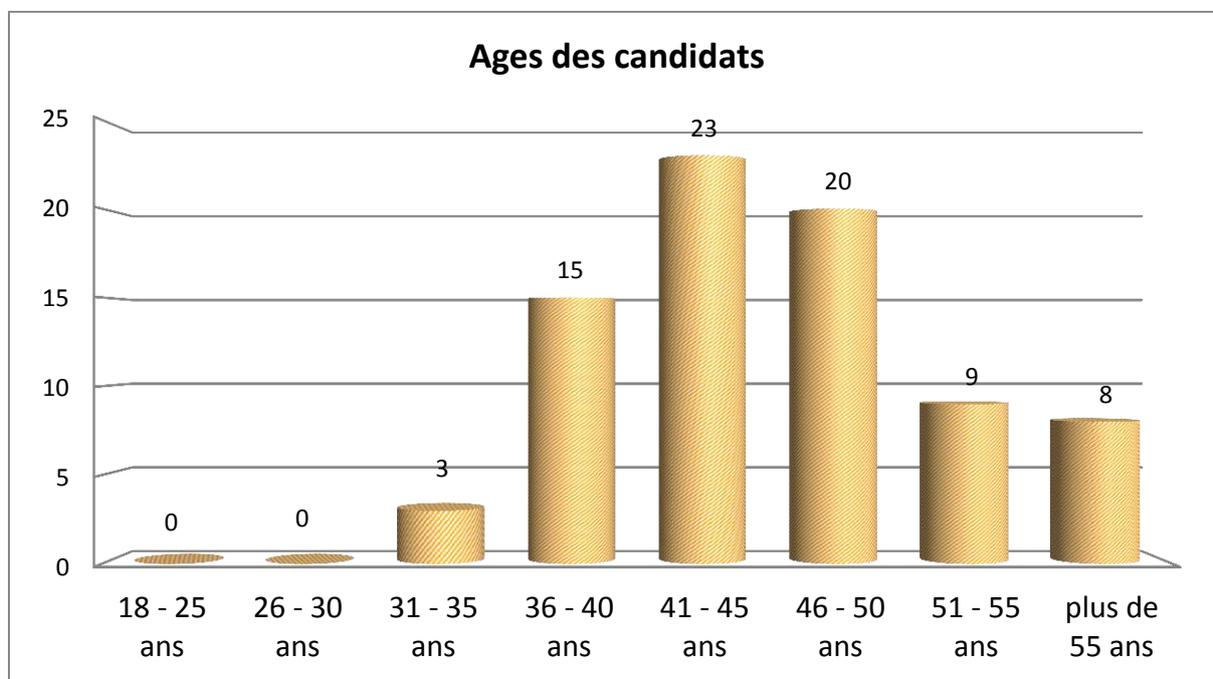
CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Répartition homme/femme



87% des candidats admis à concourir sont des femmes

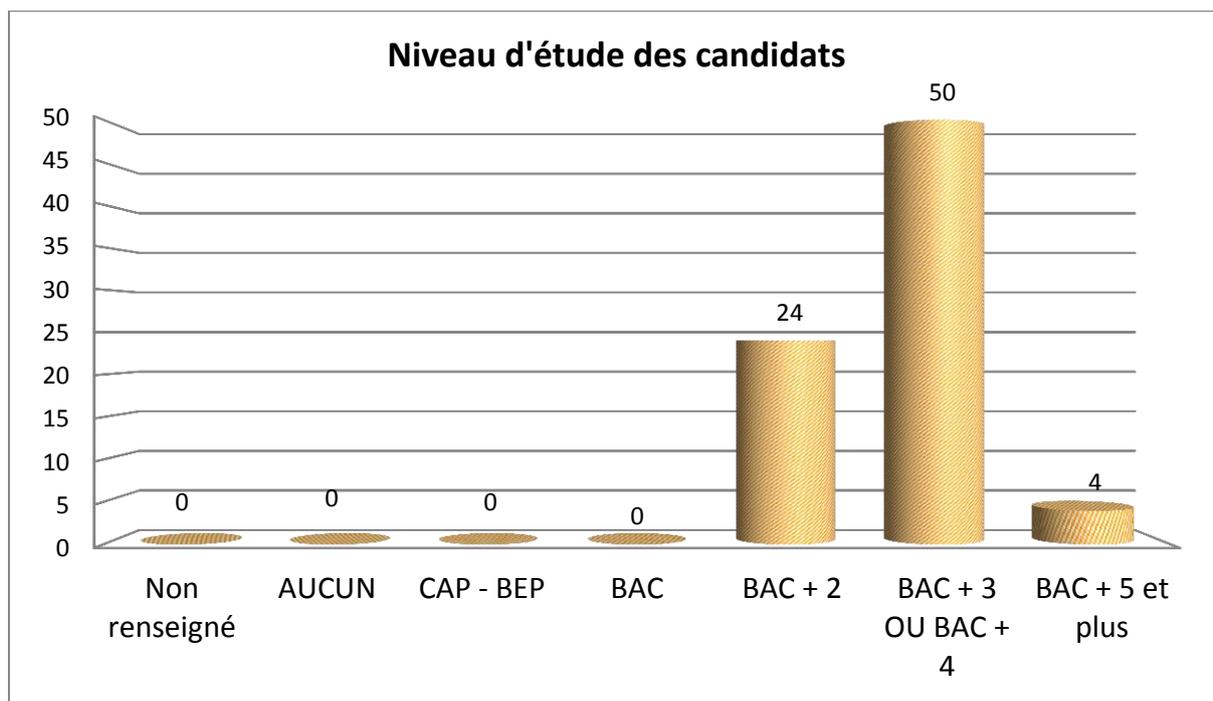
Âges des candidats



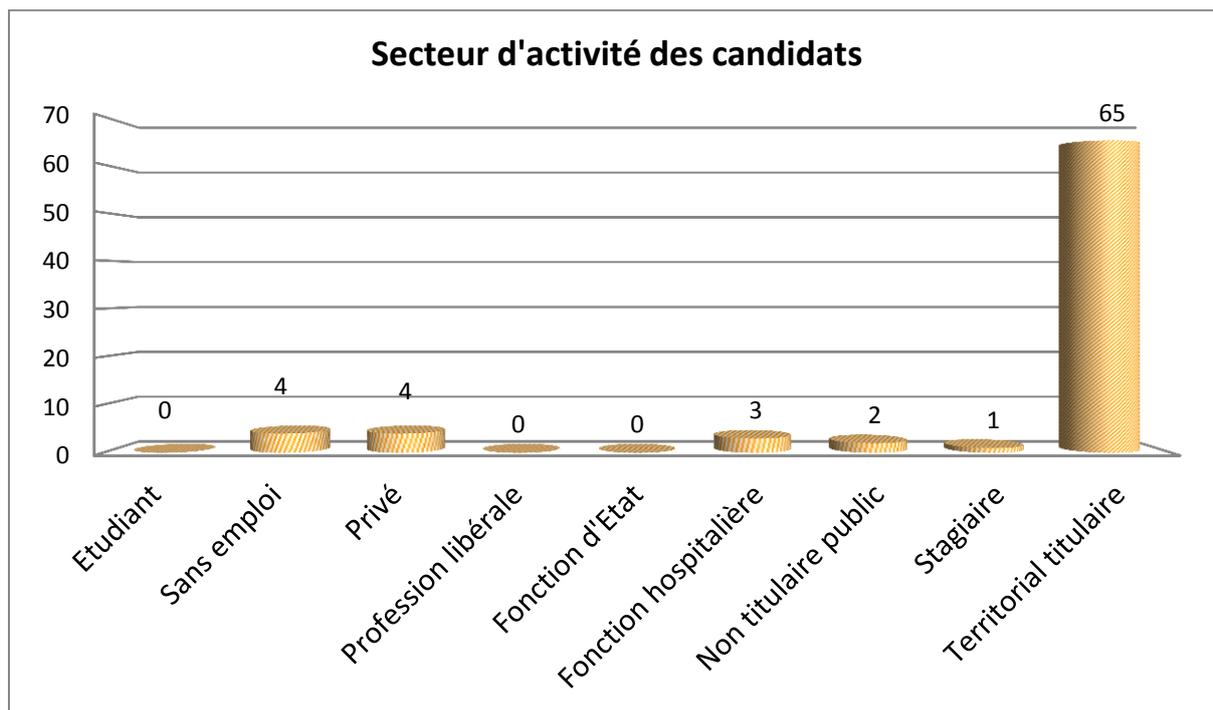
0% des candidats admis à concourir ont entre 18 et 25 ans

29 % des candidats admis à concourir ont entre 41 et 45ans

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

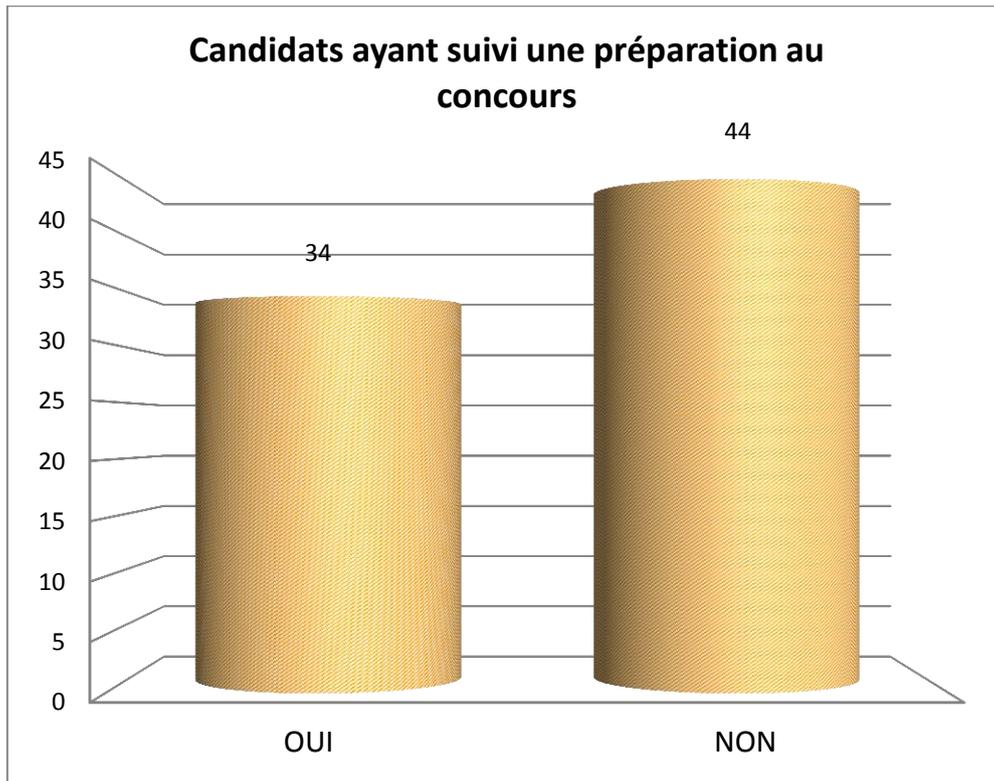


64% des candidats admis à concourir ont un niveau d'études de BAC + 3 à BAC + 4



83% sont déjà titulaires de la fonction publique territoriale

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE



43% des candidats admis à concourir ont suivi une préparation pour ce concours

6 – RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées.
(Durée : 4 heures ; coefficient 3)

45 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

Soit 57% des candidats admis à concourir

Session 2017 :

Epreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rédaction d'un rapport assorti de propositions	33	78	2	14	8,8	10

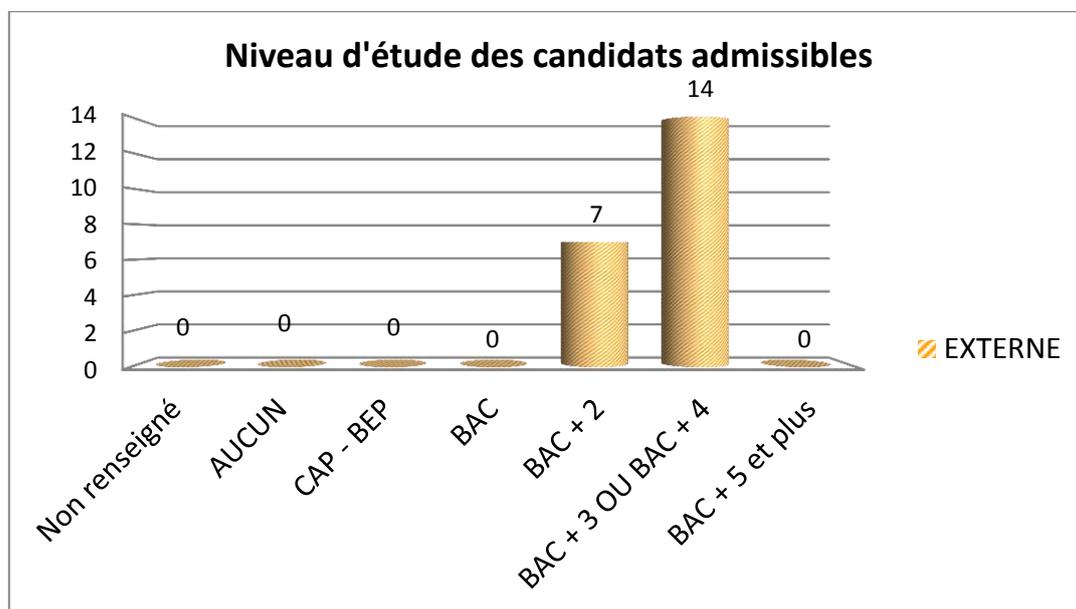
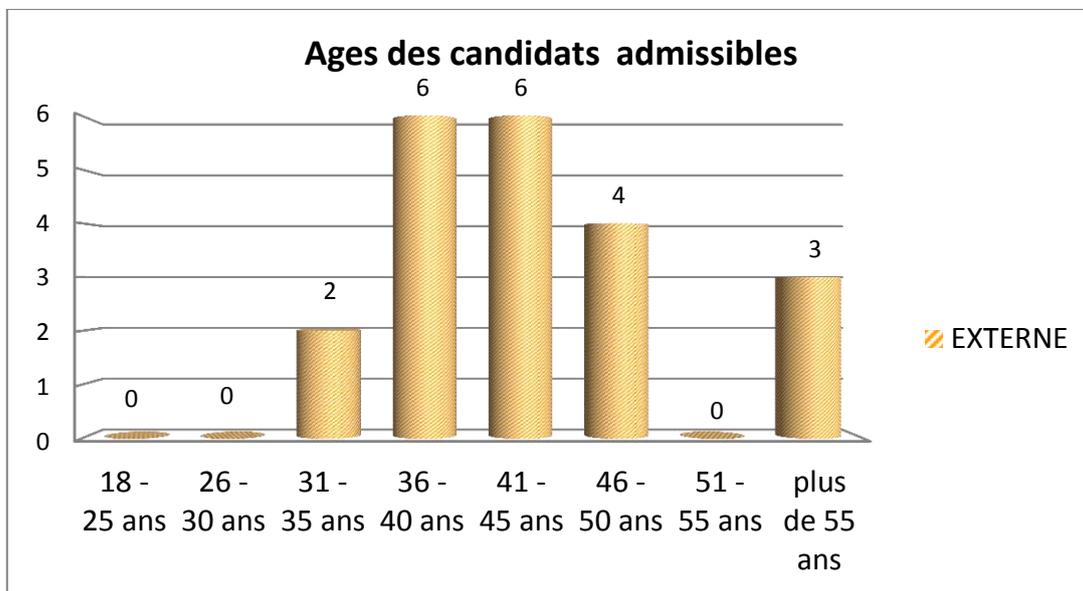
Le jury a retenu 21 **candidats** pour passer l'épreuve orale.

Rappel session 2015 :

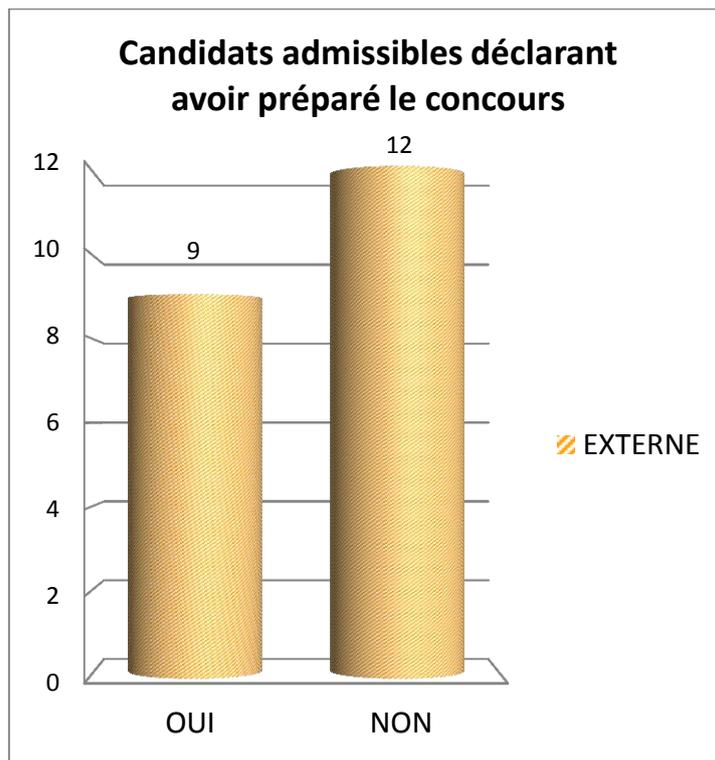
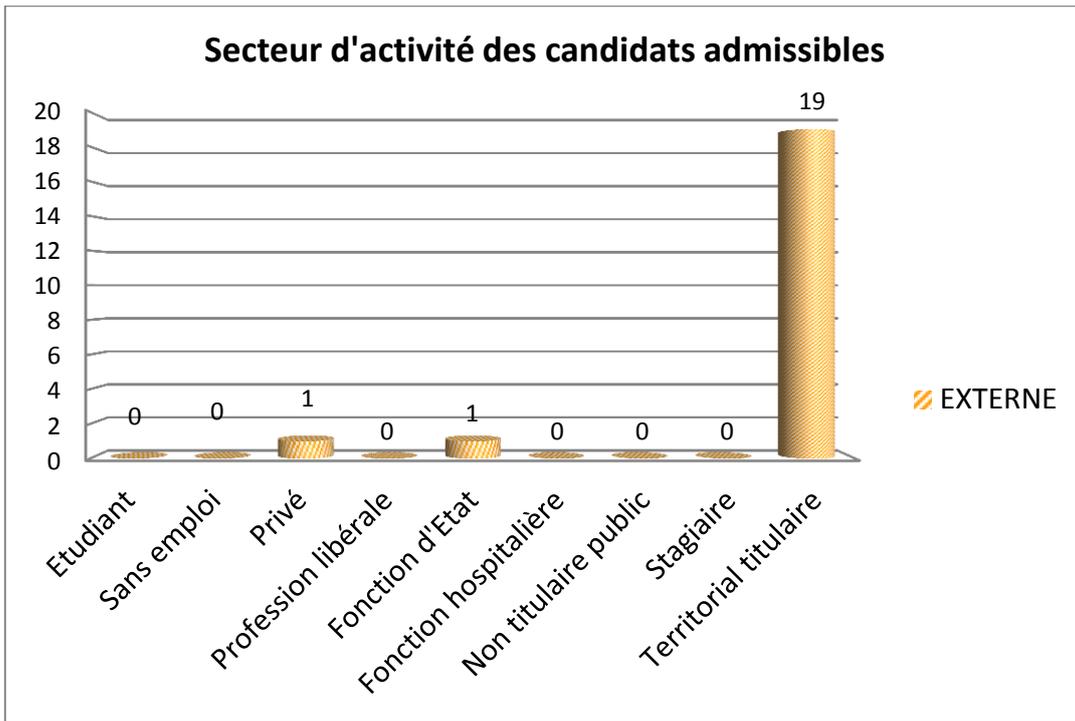
Epreuve	Présents	Moyenne
Rédaction une note	34	10,74
Seuil d'admissibilité	10	

7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

CANDIDATS ADMISSIBLES	21
01 Ain	1
03 Allier	1
07 Ardèche	0
15 Cantal	0
26 Drôme	2
38 Isère	6
42 Loire	2
43 Haute Loire	1
63 Puy de dôme	0
69 Rhône	4
73 Savoie	0
74 Haute Savoie	3
Hors région	1



CENTRE DE GESTION DE L'ISERE



CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

8 – RESULTATS DE L'EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

Une épreuve orale facultative de langue vivante.

L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue ; (durée : 15 minutes après une préparation de même durée ; coefficient 1).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20.

Session 2017 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Anglais	3	12	19	16.33

Rappel session 2015 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Anglais	2	13	15	14
Allemand	1	0	La candidate a abandonné en cours d'épreuve	

9 – RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement ; (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Session 2017 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Entretien	21	5	19	12.14

Le jury a fixé à 12,25 le seuil d'admission et a déclaré 10 candidats admis.

Rappel session 2015 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Entretien	21	6	19	12.86

Le jury a fixé à 11 le seuil d'admission et a déclaré 15 candidats admis.

9 – STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

10 – LES REMARQUES DU JURY

Admissibilité

Après avoir analysé les résultats des épreuves écrites, le jury du concours formule les remarques suivantes :

Admission

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

11 - FICHE STATISTIQUES

**CONCOURS DE CONSEILLER SOCIO EDUCATIF
SESSION 2017**

	TOUS CONCOURS			EXTERNE		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	78	21	10	78	21	10
Hommes	10	1	0	10	1	0
Femmes	68	20	10	68	20	10
% Hommes	12%	5%	0%	12%	5%	0%
% Femmes	88%	95%	100%	88%	95%	100%
Âges des candidats						
18 - 25 ans	0		0	0	0	0
26 - 30 ans	0		0	0	0	0
31 - 35 ans	3		0	3	2	0
36 - 40 ans	15		3	15	6	3
41 - 45 ans	23		4	23	6	4
46 - 50 ans	20		0	20	4	0
51 - 55 ans	9		1	9	0	1
plus de 55 ans	8		1	8	3	1
Origine des candidats par départements						
01 Ain	7	1	0	7	1	0
03 Allier	2	1	0	2	1	0
07 Ardèche	1	0	0	1	0	0
15 Cantal	1	0	0	1	0	0
26 Drôme	2	2	1	2	2	1
38 Isère	18	6	3	18	6	3
42 Loire	10	2	1	10	2	1
43 Haute Loire	2	1	1	2	1	1
63 Puy de dôme	2	0	0	2	0	0
69 Rhône	17	4	0	17	4	0
73 Savoie	0	0	0	0	0	0
74 Haute Savoie	8	3	2	8	3	2
Autres départements	8	1	1	8	1	1
% des candidats de l'Isère	23%	29%	30%	23%	29%	30%
Niveau d'études des candidats						
Non renseigné	0	0	0	0	0	0
AUCUN	0	0	0	0	0	0
CAP - BEP	0	0	0	0	0	0
BAC	0	0	0	0	0	0
BAC + 2	24	7	5	24	7	5
BAC + 3 OU BAC + 4	50	14	5	50	14	5
BAC + 5 et plus	4	0	0	4	0	0
Secteur d'activité						
Etudiant	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	4	0	0	4	0	0
Privé	4	1	0	4	1	0
Profession libérale	0	0	0	0	0	0
Fonction d'Etat	0	1	0	0	1	0
Fonction hospitalière	3	0	0	3	0	0
Non titulaire public	2	0	0	2	0	0
Stagiaire	1	0	0	1	0	0
Territorial titulaire	65	19	10	65	19	10
Préparation						
OUI	34	9	4	34	9	4
NON	44	12	6	44	12	6